



REPUBLIQUE DU BURUNDI
Commission Electorale Nationale Indépendante



CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale ce qui suit :

1. Le 22 mai 2010, la CENI a reçu le dossier de Monsieur Pierre NKURUNZIZA, candidat désigné par le parti CNDD-FDD pour le représenter à l'élection présidentielle du 28 juin 2010.
2. Après avoir constaté que toutes les exigences de la loi avaient été respectées, la CENI a écrit le 27 mai 2010 au candidat pour lui notifier que la candidature était recevable, et pour l'inviter à s'acquitter du versement de la caution de quinze millions (15.000.000 FBu) prévue par l'article 104 du Code Electoral.
3. Depuis le 28 mai 2010, la CENI est en possession d'une quittance établie en bonne et due forme par le comptable public attestant le versement de cette caution.
4. En conséquence, la CENI déclare valide la candidature de Monsieur Pierre NKURUNZIZA présentée par le Parti CNDD-FDD pour l'élection présidentielle du 28 juin 2010.

Fait à Bujumbura, le 08 juin 2010

Pierre Claver NDAYICARIYE

Président de la CENI

« Ensemble pour les élections démocratiques : libres, apaisées et transparentes »